

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.037 Séance du **TREIZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX**
Date de la convocation : Mardi 7 avril 2026
Président de séance : M. Patrick ANTOINE, Maire
Secrétaire de séance : M. Michel COLLOT
Membres en exercice : 33
Quorum : 17

31 présents :

MMES et MM. ANTOINE Patrick, VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BELMAS Jean-Pierre, PELLIER Pascale, BARONNET Eddy, MOUCHET Christine, COLLOT Michel, FRIES-CHATAGNAT Séverine, BERTRAND Maurice, SILLARD Patrick, BARBERIS Pier-Luigi, VALLENET Jean-Paul, VUACHET Serge, PARRET Martine, CHARPENTIER Muriel, ANDRIER Nathalie, MANDON Martine, LEVET Serge, GUENEZ Éric, MOLS Louis-David, GUGLIOTTA Valérie, REAL-LAFRIQUE Laetitia, NOURRY Alexandra, BREGEGERE Stéphanie, LE FALHER Anne-Emmanuelle, BAUD Joël, BOURGEOIS Florian, TREBOZ Valentin, PELLIER Karl, SALAME Marie-Lise, LATTANZIO Katia

1 absent ayant donné pouvoir :

PAILLASSON Isabelle à GUGLIOTTA Valérie

1 absent excusé :

ROGUET Marc

Objet : Vente aux enchères publiques du fonds de commerce « SARL CLEOFA », situé 2 Les Places 74100 Vétraz-Monthoux : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour enchérir

Par jugement du 13 février 2026, le tribunal de commerce de Thonon a prononcé la liquidation judiciaire de la société CLEOFA, qui exploitait l'enseigne « L'EFFET VRAC » dans des locaux appartenant à la commune situés 2 Les Places, dans la résidence « Les Aquarelles ».

En conséquence de cette liquidation, le fonds de commerce du magasin « L'EFFET VRAC » exploité dans les locaux donnés à bail par la commune de Vétraz-Monthoux, va être mis aux enchères publiques. La Selarl « LEX ENCHERES », commissaires de justice associés a été commis pour procéder à la vente organisée sur place le vendredi 17 avril 2026 à 14H30.

La mise à prix est fixée à 40 000€ (avec possibilité de baisse du quart et de la moitié) et porte sur :

- les éléments incorporels du fonds de commerce (l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage et le droit au bail) à concurrence de 60%,
- les éléments corporels (objets et matériels de commerce servant à l'exploitation) à concurrence de 40%.

2026.037

Le cahier des charges de la vente, établi par le Commissaire-priseur judiciaire chargé de la vente, est annexé à la présente.

Il est rappelé que la commune est également propriétaire des trois autres locaux commerciaux situés aux Places et que dans le cadre de sa politique de dynamisation du centre-bourg, elle a récemment acheté sept surfaces commerciales au sein de la résidence « Le Montézia », située en face de la résidence « Les Aquarelles ».

Compte-tenu de cela et de l'intérêt stratégique que représente ce commerce pour la commune, Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à se porter acquéreur, au nom et pour le compte de la commune de Vétraz-Monthoux, du fonds de commerce mis aux enchères publiques. Le montant maximum de l'enchère sera à déterminer en séance.

Le montant établi le jour de la vente sera immédiatement restitué à la commune si celle-ci n'est pas déclaré adjudicataire, ou dans le cas contraire, directement imputée sur le montant de l'adjudication augmenté des frais.

Il est précisé au conseil municipal qu'à l'issue de cette séance, Madame la Trésorière fournira une attestation à Monsieur le Maire, ce qui lui permettra de participer à la vente.

Vu le Code des Collectivités Générales et notamment l'article L.2241-1,

Considérant que la commune souhaite garder la maîtrise de l'activité de son local commercial situé 2 Les Places pour accompagner la dynamisation du centre-bourg,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 27 voix pour et 5 abstentions (LEVET Serge, SALAME Marie-Lise, LATTANZIO Katia, MANDON Martine, ANDRIER Nathalie)

ARTICLE 1 : **AUTORISE** Monsieur Le Maire à enchérir pour le compte de la commune à l'occasion de la vente aux enchères publiques du fonds de commerce CLEOFA, qui se tiendra le vendredi 17 avril 2026 à 14H30 sur place, selon les modalités prévues au cahier des charges annexé à la présente,

ARTICLE 2 : **AUTORISE** d'autoriser Monsieur Le Maire à soutenir une enchère dans la limite de 100 000 € (cent mille euros),

ARTICLE 3 : **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à cette mise aux enchères.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Michel COLLOT

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 13 avril 2026
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 14/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

